

COMMUNE DE SORGUES
AMPLIATION

Publiée le 03 mai 2024

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 25 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le **vingt-cinq avril** à dix-huit heures et trente minutes, les membres du conseil municipal, légalement et individuellement convoqués le 19 avril 2024, se sont réunis à la Salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Thierry LAGNEAU, Maire.

Présents : Thierry LAGNEAU, Stéphane GARCIA, Bernard RIGEADE, Pascale CHUDZIKIEWICZ, Christelle PEPIN, Jacqueline DEVOS, Jean-François LAPORTE, Serge SOLER, Mireille PEREZ, Dominique ATTUEL, Magali CHARMET, Thierry ROUX, Emmanuelle ROCA, Virginie BARRA, Clément CAMBIER, Sylvie CORDIER, Vanessa ONIC, Cindy CLOP, Alexandra PIEDRA, Manon REIG, Hélène BACCHIOCCHI TRINQUET, David BELLUCCI, Sandrine LAGNEAU

Excusé : Gérard ENDERLIN

Absents : Dominique DESFOUR

Représentés par pouvoir : Sylviane FERRARO, Christian RIOU, Alain MILON, Patricia COURTIER, Raphaël GUILLERMAIN, Cyrille GAILLARD, Jaouad MARBOH, Maxence RAIMONT-PLA

A été nommée secrétaire de séance : Mme REIG



DEL_2024_58

VENTE DE DOCUMENTS DECLASSÉS DE LA MEDIATHEQUE MUNICIPALE DE SORGUES

Les bibliothèques et médiathèques procèdent régulièrement à un « désherbage » de leurs collections. Cette opération - qui consiste à retirer des rayonnages les documents défraîchis ou dont le contenu est devenu obsolète - permet d'aérer les collections et d'actualiser les fonds en faisant de la place aux nouvelles acquisitions. Les documents retirés des collections sont proposés au public lors d'une braderie dans le hall du pôle culturel.

La proposition est de fixer un tarif de vente comme suit :

- romans : 1 €
- documentaires : 1 €
- livres jeunesse : 1 €
- revues et magazines : 0,50 €
- CD : 1 € les 2

Le Conseil Municipal est invité à délibérer pour approuver cette proposition.

Vu l'avis favorable de la commission culture du 19 février 2024,

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la nécessité de faire délibérer le Conseil Municipal pour fixer les tarifs de vente des documents

déclassés de la médiathèque municipale,

Sur le rapport présenté par Sylvie CORDIER;

APRES en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APPROUVE la proposition des tarifs de vente des documents déclassés de la médiathèque.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre, suivent les signatures de Monsieur Thierry LAGNEAU, Maire, et de Madame Manon REIG, secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication.